

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RD - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle médical-santé Le Galien - Approbation de conventions avec le Centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPART)

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 047-17

objet **RD - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle médical-santé Le Galien - Approbation de conventions avec le Centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPART)**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que dans le cadre de la création du pôle économique médical-santé, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a acquis un plateau technique de 666 m² au sein du bâtiment Le Galien au parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux, dans l'objectif d'accompagner le développement de la filière médical-santé sur le thème de l'autonomie de la personne, sur la base de trois axes stratégiques :

- éducation/formation dans les domaines de la santé,
- prévention articulaire et locomotrice et activité physique adaptée,
- innovation technologique via une pépinière accueillant des start-up dans laquelle la collectivité orchestre le lien entre entreprises en création et développement, établissements de santé, laboratoires de recherche et professionnels de santé et l'association EPI Santé Savoie.

Dans le cadre de cette nouvelle offre de service, le Centre d'évaluation et de prévention articulaire est une association créée le 26 avril 2016 par quatre médecins du sport et huit kinésithérapeutes, à l'origine du projet de développement d'une expertise sur la prévention de l'appareil locomoteur. L'objectif du CEPART est ainsi la réalisation de bilans personnalisés débouchant sur des conseils de bonne pratique afin de prévenir les troubles ostéo-musculaires pour tous publics (sport/santé, sport de haut niveau, travail/santé) en lien avec le laboratoire interuniversitaire de biologie de la motricité de l'université de Savoie Mont Blanc.

Par courrier du 15 octobre 2016, le CEPART a saisi la Communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier d'une partie du plateau technique du Galien pour son activité (272,98 m²).

Parallèlement, la Communauté d'agglomération a souhaité équiper le plateau technique d'un appareil de tests, de rééducation et d'évaluation isocinétique afin de permettre recherche et développement en matière de prévention en lien étroit avec le laboratoire interuniversitaire de biologie de la motricité de l'université de Savoie Mont Blanc.

Il est proposé la conclusion :

- d'une convention association avec le Centre d'évaluation et de prévention articulaire pour un plateau de 272,98 m² à compter du 1^{er} mai 2017 au rez-de chaussée du bâtiment Le Galien pour un loyer mensuel de 3 139,27 € HT,
- d'une convention à titre gratuit permettant l'utilisation par le Centre d'évaluation et de prévention articulaire pour ses besoins en recherche et développement, de l'appareil de tests, de rééducation et d'évaluation isocinétique.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la demande adressée par le président du Centre d'évaluation en prévention articulaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 187-16 C du 21 décembre 2016 approuvant les tarifs de location pour l'année 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention association d'un an renouvelable pour un plateau de 272,98 m² à compter du 1^{er} mai 2017 au rez-de-chaussée du bâtiment Le Galien pour un loyer mensuel de 3 139,27 € HT,

Article 2 : **approuve** la convention de mise à disposition de l'appareil de tests, de rééducation et d'évaluation isocinétique au Centre d'évaluation en prévention articulaire pour ses besoins de recherche et développement,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 047-17

Objet de l'acte : RD - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux
- Pôle médical-santé Le Galien - Approbation de conventions avec
le Centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPART)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et
locations-ventes

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : convention association;convention materiel;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19227H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19227H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017